

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## POLOGNE.

De la Frontière, le 20 avril. — La situation de la Pologne est représentée comme extrêmement triste par tous ceux qui en arrivent ou qui en reçoivent des nouvelles par voie détournée. Il est possible qu'il s'y mêle de l'exagération : car la douleur d'âmes profondément blessées se plaît à tracer de sombres tableaux. Une dernière tentative pour décider l'empereur Nicolas à revenir sur des mesures qui bouleversent toute la Pologne vient d'être essayée : des hommes qui ont appartenu à l'ancienne administration, et qui n'ont pris aucune part à l'insensée déclaration de déchéance, sont partis pour Saint-Petersbourg; et, en remerciant humblement l'empereur du statut nouveau qu'il a bien voulu accorder, ils joindront respectueusement à ces actions de grâces quelques expressions de leurs désirs. Mais l'on croit qu'ils n'obtiendront rien. Les Russes regardent comme une grande faveur le maintien de la langue polonaise dans les actes publics. Mais toutes les ordonnances sont publiées en russe et en polonais, et l'on cessera bientôt d'écrire dans cette dernière langue.

Il n'y a à Varsovie et dans toute la Pologne aucun lycée, aucune école supérieure civile ou militaire. Pour les études, il faut aller dans les anciennes provinces polonaises, à l'université servile de Wilna, ou dans l'intérieur de l'empire. Ce n'est que dans les écoles primaires qu'on souffre encore du passage de la langue polonaise. Le transfert de l'université de Varsovie à Kowno a été une amère douleur. Les transports pour la Sibirie n'ont pas cessé, surtout dans la Lithuanie révoltée. Des gentlemen, chargés de chaînes, la tête rasée, dispersés seulement par des numéros, de sorte que leur nom même périt, sont dirigés dans les déserts de l'Asie pour y travailler aux mines. Les fils des hommes sont placés dans les institutions russes et on ne leur apprend que la langue russe. On se rappelle à ce sujet ces établissements turcs, d'où sont sortis les janissaires. (*Gaz. univ. d'Ausbourg.*)

## FRANCE.

Paris, le 7 mai. — M. le prince de Talleyrand a adressé de Londres, le 5 mai, la dépêche suivante, à M. le ministre des affaires étrangères :

« Les plénipotentiaires de Russie et le plénipotentiaire de la Belgique ont échangé les ratifications du traité du 15 novembre.  
« L'échange des ratifications et de la convention sur les forteresses de la Belgique a été effectué ce matin. »

Hier on avait jeté de nouvelles fleurs et nouvelles couronnes autour de la colonne de la place Vendôme; la police les a retirées vers midi.

— Le *Nouvelliste* garantit l'exactitude des renseignements suivants, sur ce qui s'est passé à la place Vendôme (*Voyez notre n<sup>o</sup>. d'hier*) :

Hier, 5 courant, vers les 6 heures du soir, quelques groupes étant formés sur la place Vendôme, l'officier de paix Levasseur se mit en devoir de les dissiper. Un individu, nommé Levasseur, âgé de 40 ans, un tourneur de chaises, nommé Levasseur, et un troisième individu qui a pris la fuite, armés d'un pistolet, opposèrent seuls de la résistance. Au lieu d'obtempérer aux invitations qui leur étaient faites de se retirer, Levasseur déchargea presque à bout portant un pistolet sur l'officier de paix Roussel et le manqua. Levasseur prit alors la fuite et dans sa course tira une épée de sa gaine; les sergens de ville l'ayant rejoint, il se défendit quelques instans de son épée; et ce fut pendant cette lutte qu'il fut blessé.

Dans le même temps, le nommé Carlier tira un coup de fusil dans la figure d'un sergent de ville, mais heureusement le coup rata; le sergent de ville s'arma alors de son épée et tira un coup dans la poitrine de l'agresseur. Les deux blessés furent transportés au corps-de-garde de l'état-major, y ont reçu

les soins du médecin attaché à ce poste, et dans le courant de la soirée, ont été transportés à l'hospice Beaujon. Ils ont été trouvés nantis de quelques cartouches à balles, de chacun une épinglette, et en outre le sieur Levasseur était porteur d'un assez grand nombre de lettres signées *Félix Avril*, prenant la qualité de secrétaire de la Société des Amis du Peuple, et dans lesquelles il convoquait les affiliés pour une réunion, lundi soir, dans un local désigné.

Il paraît que Levasseur et Carlier étaient des émissaires de cette société, qu'ils se chargeaient de recueillir les cotisations et qu'ils servaient de commissionnaires pour la correspondance des chefs.

L'enquête commencée sur-le-champ par le commissaire de police du quartier du Palais-Royal constate, d'après les dispositions d'un grand nombre de témoins oculaires, que les agents de la force publique n'ont usé de leurs armes qu'à leurs corps défendant.

Nous apprenons à l'instant que le troisième individu dont il est ci-dessus question a été arrêté ce matin, au moment où il se vantait d'avoir tué deux sergens de ville. Il se nomme Vallo. Il était encore muni d'armes, de cartouches et de lettres de convocation des Amis du Peuple; son identité a été reconnue par plusieurs témoins, et en outre il a été reconnu pour être un forcat libéré.

A 7 heures du matin, une dépêche télégraphique, est arrivée de Lyon au ministère de la guerre.

A 9 heures, le ministre de l'intérieur a fait partir des dépêches pour tous les préfets des départemens.

Une dépêche est partie ce matin du ministère de la marine pour le commissaire-général de la marine à Marseille.

— Le *Nouvelliste* annonce sous la date de Marseille, 1<sup>er</sup> mai :

« On a appris ce soir l'arrestation de M. de Kergorlay, par les préposés des douanes, au poste de Léon. Il a été mis de suite à la disposition du procureur du roi. Il paraît qu'il venait d'être débarqué sur la plage. »

— Voici ce que publie le *Messenger* au sujet de cette arrestation :

« On écrit de la Ciotat que le bateau à vapeur que l'on suppose être monté par la duchesse de Berry a été obligé de s'arrêter en vue de ce port pour réparer des chaudières; que plusieurs passagers en étant descendus, se sont dispersés dans la campagne, et que l'un d'eux, qu'on dit être M. de Kergorlay, a été arrêté et conduit en prison. »

— Le *Sémaphore* de Marseille, du 2 mai, annonce que, dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai, quelques individus munis d'une échelle ont escaladé un bastion du fort St-Nicolas et se disposaient à arborer un drapeau, lorsque le factionnaire a fait feu. Ces individus ont pris la fuite, laissant, dit-on, le drapeau et des traces de sang qui pourront sans doute conduire à leur découverte.

Lundi soir, quelques désordres ont terni l'éclat du succès de la journée. La porte d'un café a été brisée, on s'est porté dans les vieux quartiers, on y a cassé les vitres, on a renversé les bancs de la Poisonnerie-Vieille.

— On lit dans le *Nouvelliste* le post-scriptum suivant :

« On annonce d'une manière positive que la duchesse de Berry se trouvait à bord du bateau à vapeur le *Charles-Albert*, qui a été obligé de relâcher à la Ciotat, petit port entre Marseille et Toulon, et qu'elle a été arrêtée, ainsi que plusieurs personnages de sa suite. »

« On ajoute que des ordres ont été donnés immédiatement pour conduire à Holy-Rood la mère du duc de Bordeaux, et que les autres personnes capturées avec elles seront livrées aux tribunaux. »

— On écrit de Livourne, 25 avril :

« La duchesse de Berry, après avoir vendu à Massa tous ses équipages, est partie cette nuit pour Barcelone. Le bâtiment à vapeur le *Charles-*

*Albert*, qui lui appartient, et qui porte le pavillon sarde, s'est rendu hier soir à la Bocca di Serchio, territoire de Lucques, à six lieues d'ici, pour la recevoir à bord. Vingt personnes de sa suite se sont embarquées avec elle; tous les passeports ont été visés par les consuls sarde et espagnol. »

— On mande de St.-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), 30 avril :

« Encore un nouvel exploit des assassins légitimistes !  
« Le 26, à 4 heures du soir, trois chouans, armés de fusils et de pistolets, se sont présentés au domicile du sieur Gallard, épicier au bourg de Botz, canton de Saint-Florent-le-Vieil. Ces brigands ont été reconnus comme faisant partie d'une bande qui se tient dans les environs de Beaufréau. »

« L'un de ces misérables, nommé Mercier, s'est fait remarquer par sa férocité. Il mit d'abord en joue le sieur Gallard, qui refusait de lui donner son fusil, en lui disant : « Je sais que tu l'as mis dans ton cellier; tu l'as apporté d'Anenis dernièrement; il est tout neuf, à deux coups; il me convient, il faut que tu me le donnes, ou je te brûle la cervelle ! »

« Après cela, il s'élança sur ce malheureux, le renversa à terre, l'accabla de coups, en vociférant les plus horribles menaces. En vain son épouse, qui relevait de couches, et sa mère, âgée de 75 ans, voulurent-elles s'opposer à ces brutalités; il n'abandonna sa victime que pour s'élançer sur ces malheureuses, qu'il mutila horriblement. »

« Pendant ce temps, les deux autres se livraient au pillage et à la dévastation.  
« Ces forcenés, en se retirant, furent accompagnés par plusieurs habitans du bourg, qui les félicitaient de leur conduite, et buvaient avec eux le vin qu'ils venaient de voler, en criant : *Vive Henri V ! à bas les libéraux !* »

« On a remarqué que M. le curé, dont la maison est voisine de la Maison de Gallard, ne s'est point interposé dans cette affaire, où sa présence seule eût vraisemblablement empêché des excès si révoltans. »

— On lit dans l'*Ami de la Charte*, de Nantes :

« On nous écrit, sous la date de Saint-Gilles, 30 avril :  
« Je vous annonce comme certain que M. le comte S... s'est montré pendant la semaine de Pâques dans la commune de Saint-Hilaire. Il a visité les brigands-carlistes les plus influens, leur a fait concevoir la possibilité d'une insurrection qui servirait merveilleusement les complots des nobles soutiens de l'enfant du miracle; et il a, dit-on, à cet effet, distribué beaucoup d'argent. »

« Un autre fait semblerait coïncider avec l'apparition de cet émissaire du parti carliste : un brick, sans petit mat de perroquet, a été vu dans les parages de l'île d'Yeu, durant l'incursion que M. le comte S... a fait dans nos campagnes. Ce bâtiment a disparu depuis le mauvais temps : on croit qu'il a opéré un débarquement de munitions, dans le pays, et qu'il ramène le grand personnage qui va probablement rendre compte de sa haute mission à la petite cour d'Holyrood. »

— On écrit de Nîmes, le 1<sup>er</sup> mai au soir :

« Le télégraphe a sauvé notre département. Jamais la rapidité d'une estafette n'eût prévenu l'explosion du mouvement commencé à Marseille et qui devait se communiquer dans toutes nos localités. »

« Les proclamations répandues dans les villages carlistes annonçaient hautement le retour de la branche aînée, et la régence de la duchesse de Berry pendant la minorité d'Henri V. Dans plusieurs communes rurales, des drapeaux blancs ont été bénis publiquement, et dans d'autres la prudence avait adopté des bannières de la Vierge. »

« A St.-Gilles, l'agitation fut grande, mais des troupes de ligne arrivées à temps comprimèrent le mouvement et firent respecter le drapeau national. Plusieurs arrestations importantes eurent lieu dans la journée, grâce à l'assistance de la force armée. »

— Depuis trois jours la police a fait de nombreuses arrestations à Paris, dont plusieurs parmi les membres de la société des Amis du Peuple et de plusieurs comités légitimistes. Les télégraphes ont porté à plusieurs préfets de l'Ouest et du Midi, l'ordre de faire arrêter plusieurs personnes suspectes; des lettres de Nîmes annoncent qu'il y a dans cette ville, quelques arrestations importantes entr'autres MM. Maurice de Rochemore, ancien chef d'escadron; Fayan, ancien officier de cavalerie, et Nuty; mais c'est surtout dans les départemens de l'ouest, que les arrestations paraissent avoir été les plus nombreuses.

L'état de la santé de M. d'Argout est des plus satisfaisants. Il a déjà repris assez de forces pour pouvoir marcher; chaque jour, il mange du poulet et plusieurs soupes. A la fin de la semaine, il ira à sa campagne achever complètement une convalescence si heureusement commencée.

— On lit dans le *Moniteur*, bulletin du 6 mai :

« L'épidémie continue toujours à décroître. Le nombre des décès pour la journée de 5 au 6 n'a été que de 50. Cette moindre proportion est certainement le résultat de l'amélioration qui s'est manifestée dans la température. Il est certain que sous l'influence des belles journées de printemps qui vont se succéder semblables à celles d'aujourd'hui, la maladie disparaîtra plus promptement encore que si la saison pluvieuse se fût continuée.

« Les hôpitaux temporaires doivent être fermés le 15; depuis hier, on n'y reçoit plus de malades, ils sont dirigés sur les anciens hôpitaux. Ces mesures ont été prises par le conseil-général des hôpitaux et approuvées par l'administration.

« Le fléau qui s'éloigne de la capitale exerce maintenant de terribles ravages dans quelques départements; il est même des communes qui ont eu jusqu'au tiers de leurs habitans affectés par l'épidémie, et avec toute la gravité qui caractérise la maladie, lorsqu'elle apparut parmi nous.

« Décès dans les hôpitaux et hospices, 22; décès à domicile, 28; total 50. Décès par suite de maladies autres que le choléra, 59. Nouveaux cholériques admis dans les hôpitaux et hospices, 57. Sortis guéris des hôpitaux et hospices, 119. »

## BELGIQUE.

*Bruxelles, le 9 mai.* — Une promotion générale a eu lieu dans la cavalerie. Voici les nominations parvenues à notre connaissance :

Corps des guides. — Capitaine commandant d'escadron, les capitaines Labure et Georges d'Espinou; capitaines en second, les lieutenans de Looz Dorswaeren et Pfaff.

Premier régiment de lanciers. — Majors, les capitaines Courtin, de Cassel et Ablay (pour passer au deuxième régiment); capitaines commandans d'escadron, les capitaines N. Ablay, V. Debraux; capitaine en second, le lieutenant Gavre.

Deuxième régiment de lanciers. — Capitaine commandant, le capitaine de Neuchâtel; capitaines en second, les lieutenans Heusching et Bruynel.

Premier régiment de chasseurs. — Capitaines commandans, le capitaine Sebille; capitaine instructeur, le capitaine Tardieu; capitaine en second, les lieutenans Lambert, François et Lafont.

Deuxième régiment de chasseurs. — Major commandant du dépôt, en remplacement du major Ducorron, qui prend le commandement des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> escadrons, le capitaine Grart; capitaines en premier, les capitaines de Berghéyck et Pinte; capitaine en second, le lieutenant Vanderbusch.

Premier régiment de cuirassiers. — Capitaines commandans, les capitaines Geoffroy et Gekiere.

— Hier soir, un bataillon de la garde civique d'Anvers a été tenu sous les armes et mis de planton sur la place du Petit-Sablou. On en ignore la cause.

— On écrit de Tournay, 8 mai :

« Depuis trois jours on charge sur l'Escant deux bateaux de bombes, obus et affûts, pris dans les magasins de notre citadelle, pour être transportés à Anvers.

« Les pontons en cuivre, venant de l'arsenal de Douai, que l'on conduit en Belgique, sont attendus aujourd'hui au village de Rumes. »

— Les docteurs Graux, Marcq et Van Mons, envoyés à Paris par le gouvernement pour observer le choléra, seront de retour dans quelques jours. Ils devaient partir hier 8 mai de Paris pour revenir en Belgique.

— La nouvelle de la nomination de M. le baron de Loe aux fonctions de ministre à Vienne se confirme. M. Serruys l'accompagnera en qualité de secrétaire de légation. Il paraît aussi que M. Goblet sera nommé ministre à Berlin; il est toujours fortement question de lui donner pour secrétaire M. Mary, frère du membre de la chambre des représentans.

M. le comte de Lalaing fils est attaché à la légation de Vienne.

— Un arrêté de la régence de Bruxelles du 30 avril, prescrit le curage de la Senne et de ses affluens; à cet effet, l'écoulement des eaux aura lieu depuis le dimanche 20 du présent mois de mai, jusqu'au mercredi 13 juin prochain.

— On écrit de Louvain :

Les officiers supérieurs de la garnison, réunis à plusieurs habitans de la ville, ont donné dimanche, au local de la grande société, un dîner au général Goethals. Cette fête était embellie par la présence de plusieurs dames. La musique du premier régiment des chasseurs à pieds a joué plusieurs morceaux pendant le repas.

Un bal a terminé cette fête qui a duré jusqu'à une heure du matin.

La régence de la ville continue avec activité à prendre les mesures nécessaires pour le choléra. L'hôpital pour recevoir les cholériques, en cas d'invasion, est déjà prêt. Une commission sanitaire vient d'être établie aux Halles.

On espère encore que la régence fera boucher les aqueducs, qui seuls peuvent infecter la ville pendant les fortes chaleurs.

L'hôpital militaire compte encore toujours environ 1.000 malades. De temps en temps on en transporte dans les hôpitaux de Namur et Charleroy, mais il en arrive toujours de nouveaux d'Anvers et de Malines.

On se loue en général de la propreté qui règne actuellement dans nos hôpitaux.

— Depuis quelques jours il est arrivé à Bruxelles des obligations définitives de l'emprunt de vingt-quatre millions.

Ces obligations, imprimées à Paris par Firmin Didot, sont en français et en anglais, chacune est accompagnée de 72 coupons d'intérêts payables du 1<sup>er</sup> mai 1832 au 1<sup>er</sup> novembre 1867.

L'extrait suivant du contrat d'emprunt se trouve inséré dans le corps de chaque obligation :

Par le présent contrat le gouvernement belge assure aux maisons contractantes, et par suite aux porteurs des obligations partielles, la jouissance des intérêts à cinq pour cent l'an, payables, aux choix des porteurs, soit à Londres, en livres sterling au change fixe de 25 fr. 20 c., soit à Paris, Bruxelles ou Anvers en francs. Le gouvernement belge assure en outre la formation d'un fonds d'amortissement annuel de un pour cent du capital nominal du présent emprunt, qui devra être employé à Paris, semestre par semestre, au rachat successif des obligations partielles, comme il sera stipulé ci-après.

Le gouvernement belge assigne comme garantie et pour hypothèque générale du présent emprunt, tous les revenus de l'état, et notamment le produit total de l'impôt foncier de la Belgique, et ce annuellement jusqu'au montant de la rente et de l'amortissement. Le gouvernement belge assure finalement au présent emprunt toutes les garanties et tous les privilèges qui ont été ou pourront être accordés pour les autres parties de la dette de la Belgique; s'engageant expressément à regarder la présente dette comme inviolable, rejetant dès-à-présent toutes exceptions et toutes oppositions, et renonçant nominalement à opposer aux porteurs d'obligations du présent emprunt, ou aux titulaires d'inscriptions nominatives qui peuvent en dériver (comme il est dit plus loin), leur qualité d'étrangers ou même de sujets des puissances avec lesquelles la Belgique se trouverait en état de guerre.

Il sera donc prélevé et réservé, chaque semestre, sur les revenus et biens de l'état, la somme nécessaire pour assurer, non-seulement le paiement exact et régulier des intérêts du présent emprunt, mais encore son amortissement successif, faisant ensemble une somme de 3,024,000 fr., à payer chaque année à Paris, soit 1,512,000 par semestre; l'intérêt annuel de 5 p. c. devant être ajouté successivement au fond d'amortissement de manière que ladite somme de 3,024,000 fr., soit régulièrement employée à servir les intérêts et à accroître progressivement l'amortissement progressif du présent emprunt, jusqu'à son extinction totale, au moyen dudit amortissement.

L'amortissement aura lieu au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. Rothschild frères et par le ministère d'un agent de change. Ce mode d'amortissement n'aura lieu que lorsque les rachats pourront s'effectuer au dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fera publiquement par tirages au sort, en présence du représentant du gouvernement belge à Paris, et MM. de Rothschild frères. Le remboursement des obligations sorties aura lieu au pair, à l'expiration du semestre où elles auraient été tirées; les numéros de ces obligations seraient insérés à trois reprises différentes, et un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Paris, Londres, Bruxelles et Anvers, avec invitation aux porteurs d'en venir recevoir à Paris le remboursement au pair, ainsi que les coupons échus à l'époque fixée pour ce remboursement; passé cette époque, lesdites obligations cesseraient de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs devraient être rapportés avec l'obligation, mais sans être exigibles.

Les obligations amorties par un mode ou par l'autre seront annulées publiquement à Paris, semestre par semestre, en présence du représentant du gouvernement belge et de MM. Rothschild frères; elles seront coupées en deux moitiés, dont l'une sera envoyée au gouvernement belge, l'autre moitié sera détruite en présence de MM. Rothschild frères, et du représentant du gouvernement belge, lesquels en signeront procès-verbal.

La liste des numéros des obligations amorties sera publiée dans un journal de chacune des villes de Paris; Londres, Bruxelles et Anvers.

Il sera ouvert, à Bruxelles un grand-livre de la dette publique de la Belgique, dans la forme et avec les réglemens suivis pour la dette de France. Le gouvernement belge accorde dès-à-présent, aux porteurs des obligations partielles du présent emprunt, et s'engage à leur maintenir la faculté de convertir leurs obligations au porteur en inscriptions nominatives de même somme sur le grand livre, portant le même intérêt payable aux mêmes époques à Bruxelles et à Anvers.

Les obligations au porteur, une fois inscrites au grand-livre, seront annulées et ne pourront être reconstituées en titre au porteur.

Les obligations de 40 liv. sterl. (1008 fr.) sont sur le revers, tarotées en bleu; celles de 100 livres (2520 fr.) tarotées en rouge.

— Par avis de la régence, la petite foire de Bruxelles commencera le 22 du courant et finira le 2 juin.

## LIÈGE, LE 10 MAI.

On lit dans le *Courrier Belge* d'hier :

« La ratification de la Russie est arrivée hier, 8 mai, à onze heures du matin, à notre ministère des affaires étrangères. Un conseil des ministres a été convoqué sur-le-champ; il a duré jusqu'à trois heures de l'après-midi.

« Un nouveau conseil a été tenu le soir, et s'est prolongé jusqu'à près de minuit. Après le conseil, le courrier Wittouckx a été expédié à M. de Meulewaere à Bruges pour le rappeler à Bruxelles.

« On remarque que le *Moniteur* ne parle pas de l'arrivée de la ratification russe. Une autre remarque qui a été faite hier à l'arrivée de la ratification russe, c'est qu'elle est beaucoup moins élégante (nous parlons de la forme extérieure) que les ratifications de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et même de la Prusse. »

— Nous avons annoncé que le gouvernement s'occupait de la formation d'une légion polonaise et l'*Emancipation* dit qu'elle peut affirmer que pour le moment il n'en est pas question. « Nous ne savons où l'*Emancipation* a pris les renseignemens qui lui permettent d'affirmer ce qu'elle affirme, mais nous pouvons assurer que nos renseignemens viennent de la meilleure source, et que nous pouvons persister à les donner comme vrais, malgré l'affirmation de l'*Emancipation*. » (Courrier belge)

— Le 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied est parti hier, à six heures du matin, d'Anvers, pour prendre ses cantonnemens dans les environs de Turnhout; le 1<sup>er</sup> bataillon de ce régiment sera cantonné à Arendonk et Bethy, et le deuxième bataillon avec l'état-major à Turnhout.

— M. Olbrecht, inspecteur de l'administration des douanes et accises vient d'arriver à Anvers. Il paraît que le scandale de la fraude et le défaut de répression ont déterminé l'envoi de cet employé.

— Le général Niellon est parti la nuit du 7 au 8 de Gand pour Bruxelles.

— Tous les officiers de la garnison de Gand sont allés rendre visite hier à M. le général Malherbe, nommé commandant de la province.

— Le bruit se répand, que lors du dernier séjour du roi à Louvain, S. M. a donné peu d'espérance pour la conservation de l'université.

— Il est tombé le 7 au matin dans le nord de la ville de Bruges, des grelons et morceaux de glaces de la grosseur d'un œuf de pigeon, accompagnés de torrens de pluie.

— Une scène scandaleuse s'est récemment passée à Douai. Des individus, au nombre d'environ 50 ou 60, se sont réunis sur la place de l'Hôtel-Dieu, et guettant le moment où la porte s'ouvrirait pour laisser passer quelques cercueils, ils se sont empalés de l'an d'eux, et l'ont ouvert, en disant: « Venez voir comment on martyrise les pauvres gens. On les écorche pour faire des expériences. » Ils sont revenus trois fois à la charge; trois fois ils ont ouvert et refermé la bière.

— On lit dans une feuille de Stockholm : « Une preuve des progrès que fait en France la fabrication des fers et de la sollicitude que met le gouvernement à les accélérer; c'est la nouvelle que nous trouvons dans les journaux français de l'envoi en Suède de deux officiers ayant pour mis-

tion d'étudier les méthodes qui rendent si célèbres les canons fondus à Finspøeg, à Aiker et autres lieux. Ils ajoutent que la fonderie de Saint-Julien a reçu une commande de 20,000 boulets de 20, 30,000 de 22, 10,000 de 24, et 10,000 de 12. Assurément il est très-flatteur pour nous de pouvoir enseigner quelque chose à une nation aussi éclairée et aussi savante que la française, surtout dans une partie où, à ce qu'on prétend, nous pourrions encore prendre des leçons de l'étranger; mais nous espérons que ce que cette démarche a de flatteur, ne nous engagera pas à communiquer les meilleurs produits. C'est là une jalousie fort louable, comme d'ailleurs aux Anglais et aux Français. Nous croyons toutefois que le secret de ce qui rend si célèbres les canons de fer suédois, est tout simplement la meilleure qualité du fer de Suède.

— Le *New Monthly Magazine* apprend aux fumeurs que les cigares qu'on vend aux États-Unis comme cigares de Hambourg, de Maryland et Virginie, sont préparés avec des feuilles de laitue trempées dans une forte décoction de tabac.

— On a dit qu'un vaisseau anglais était parti récemment, chargé de 2 à 300 jeunes femmes, pour Hobarstown, dans la terre de Van Diemen. C'est un quaker, ci-devant marchand de thé, qui a fait cette spéculation. La *Gazette du Commerce* dit qu'il y a dans tous les ports d'Angleterre et d'Irlande des centaines de femmes qui attendent le moment de s'embarquer; des commissionnaires parcourent les campagnes et engagent celles de 18 à 30 ans à émigrer; ils leur offrent une prime de 8 l. st.

C'est souvent un spectacle à fendre le cœur que l'embarquement de ces jeunes femmes, qui s'arrachent des bras de leurs parents en leur disant un adieu éternel.

— On lit dans un journal anglais :

La petite ville de Stornaway, dans l'île de Lewis (Écosse), a offert un spectacle extrêmement remarquable. Un nombre immense de baleines a été chassé dans la matinée, jusqu'à l'entrée du port, par deux bateaux pêcheurs qui les avaient rencontrées en mer. Cette circonstance fut aussitôt signalée à la côte, et 30 ou 40 bateaux, pourvus de toute espèce d'armes, partirent sur-le-champ pour se mettre à la poursuite et engagèrent le combat avec ces géants de l'Océan. La chasse occupa bientôt et inquiéta vivement hommes et poissons. Les bateaux se rangèrent en demi-cercle. Les baleines étaient dans l'intérieur; elles recevaient une grêle de pierres, de coups de harpons, de lances, tandis que les cris tumultueux des pêcheurs et des spectateurs, placés sur le rivage, étaient capables d'étourdir l'ennemi aquatique et de l'obliger à se rendre. Plus d'une fois cependant la ligne des bateaux fut rompue, et on eut besoin de la plus grande activité, de la plus grande adresse pour réparer la brèche et ramener les bateaux avançant et reculant tour à tour; enfin on rejeta les baleines captives dans une baie située en face et à quelques centaines de distance de la ville.

Les sauts des baleines étaient fort amusants; il n'y avait aucun danger à courir, excepté lorsqu'une d'entre elles de sa queue prise dans le noeud d'une corde. En peu d'heures, la capture fut complète. La plage était couverte de leurs corps bleus et rougis, preuve évidente que le triomphe avait coûté quelque peine. De peur de la contagion tous les poissons, au nombre de 98, dont plusieurs très-gros, ont été transportés à une certaine distance de la ville, où ils ont été vendus à l'enchère. Un jeune pêcheur, qui a reçu un coup de queue, est dans un état désespéré.

Un instrument de musique fort ingénieux vient d'être inventé à Londres par M. J. Ayton. Il produit des sons plus forts et fait plus d'effet que la basse. La difficulté de tendre des cordes de la longueur de 8 pieds a été vaincue au moyen d'un chevalet qui se meut du haut en bas et du bas en haut à peu-près de la même manière que se joue la trombone. L'instrument passe des sons les plus doux qu'un piano puisse produire aux sons les plus forts de la basse, et est très-facile à jouer.

#### POLITIQUE INTÉRIEURE.

(Dernier article.)

Nos mécontents se trouveraient-ils mieux de l'administration énergique du gouvernement hollandais et enverraient-ils le sort de leurs anciens frères? Il est permis d'en douter.

La situation intérieure de la Hollande est loin d'offrir ce tableau de prospérité et de paix que le *Messager de Gand* nous expose tous les jours. La Hollande sur pied d'une armée nombreuse de terre et

de mer a porté à l'état financier de ce pays un coup d'autant plus sensible que cet état était déjà fort délabré avant la révolution, grâce à l'inhabileté et à la mauvaise foi qui présidaient à la gestion des intérêts publics. Pendant le cours des deux dernières années, la Hollande a contracté cent millions de dettes nouvelles. Les emprunts volontaires accablent les familles au point que quelques-unes ont dû quitter leur pays pour prévenir une ruine totale. Un individu des environs de Liège, établi à Rotterdam, et qui par son industrie était parvenu à se créer un revenu de 800 florins, a payé pour sa quote-part dans les deux emprunts successifs au-delà de neuf cents florins. Qu'on juge par cet exemple de l'étendue des sacrifices auxquels les Hollandais ont été forcés de se soumettre, sacrifices que le gouvernement a quelquefois l'impudence de revêtir des apparences d'un don patriotique; et remarquez que si quelqu'un s'avisait de s'en plaindre, on le désignerait à la populace, qui n'a rien à donner ou à perdre, comme un mauvais patriote, et il courrait risque d'être lapidé.

Les états-généraux dont les membres exercent ou attendent des fonctions bien rétribuées n'ont eu garde de porter une main profane sur le budget et d'y introduire les économies réclamées par l'épuisement des contribuables. Les traitemens de tous les employés, depuis le ministre jusqu'au plus mince commis, ont été maintenus tels qu'ils étaient avant la révolution. L'organisation d'une foule de services publics inutiles ou pernicieux n'est pas même à la veille d'être modifiée et ne le sera point tant qu'elle fera vivre de ses abus quelques familles privilégiées.

En Hollande, point d'économie de 450,000 fl. résultant de l'abolition du serment à prêter lors de l'ouverture d'une succession; point de diminution de 9 cents additionnels sur les droits d'enregistrement; point de substitution du droit fixe au droit proportionnel sur les prêts à intérêts à des industriels; point de suppression de l'abattage; point de modifications introduites dans l'assiette et la perception de l'impôt sur les distilleries; point de réduction de 25 p. 100 sur le droit de patente; point de dégrèvement de 5 p. 100 sur les contributions directes accordé à des provinces souffrantes; point de réduction de 22 à 13 cents additionnels sur les patentes et les accises; point de suppression des 22 cents additionnels sur la contribution personnelle; point d'abolition de la loterie. Aucune de ces économies, qui ont dégrêvé notre budget d'une somme annuelle de 5,113,000 fl. comme on a pu s'en convaincre par l'examen du tableau que nous avons publié dans notre avant-dernier n<sup>o</sup>, n'a été opérée en Hollande.

Indépendamment de l'entretien de son armée et de sa marine, le roi Guillaume doit faire face aux besoins de ses colonies qui, malgré les sacrifices qu'il a faits et fait encore pour les conserver, lui échapperont tôt ou tard avec tous leurs trésors, et dont l'administration actuelle est une source de dilapidations de tout genre, dilapidations qu'il est impossible d'arrêter et de réprimer efficacement, attendu que les conseils qui gouvernent ces malheureuses contrées peuvent paralyser l'action de la justice.

À côté de ces embarras matériels dont rien n'annonce la fin, se montrent les vices d'une organisation politique atteinte depuis long-temps de caducité.

Le pouvoir exécutif est le souverain véritable. Seul, il décide des destinées de la Hollande; seul, il prononce sur les intérêts les plus chers du pays. Les états-généraux ne sont convoqués que lorsqu'il s'agit de remplir les coffres-forts devenus vides, et, cette tâche accomplie, ils s'en vont joyeusement et tout contents de leur œuvre.

La bureaucratie, déjà si développée auparavant, a grandi encore depuis la séparation. Il a bien fallu placer tous ces *braves schutters* qui se sont armés tout aussi volontairement que les paisibles citoyens ont payés les emprunts forcés; il a bien fallu offrir un libre développement à cette exubérance de population bureaucratique, qui, de la Belgique, a reflué vers la Hollande.

La justice est administrée par des juges entièrement dépendans du pouvoir et voués à une amovibilité éternelle. L'arrêté de 1815 relatif à la ré-

pression des délits de la presse est en pleine vigueur! Les villes en état de siège ne sont pas, comme cela se voit chez nous, soumises à une administration mixte, mais exclusivement gouvernées par des dictateurs militaires.

La liberté des cultes, proclamée par la loi fondamentale n'existe que pour le protestantisme, car toutes les autres communions gémissent sous une oppression qui quelquefois dégénère en stupide tyrannie.

Et voyez combien tous ces liens d'asservissement ont démoralisé le peuple Hollandais. Tandis que toutes les nations libres ou dignes de l'être applaudissaient à la révolution française et déploiraient les malheurs de la Pologne, la Hollande, par l'organe de la grande majorité de ses journaux, se répandait en imprécations contre la France, et célébrait la prise de Varsovie par les Russes. Peut-on descendre plus bas?

Dans le coup-d'œil que nous venons de jeter sur la situation intérieure de quelques états de l'Europe, nous n'avons point compris les pays soumis à des gouvernemens absolus, parce que nous pensons que nos adversaires ne sont nullement tentés, pour échapper aux embarras du moment, de le réfugier sous l'aile du despotisme.

#### (Correspondance particulière du Politique.)

##### SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Tongres, 9 mai 1832.

Plus de quinze jours se sont écoulés depuis la publication de la dernière lettre que j'eus l'honneur de vous adresser et malgré les vives réclamations des habitans, dont je n'ai été que l'écho, la face des choses n'a guères changé. Tongres présente toujours, sur différents points, l'aspect d'un vrai cloaque.

Les rues principales sont assez propres; mais la boue qui en a été enlevée semble avoir été transportée dans les ruelles qui aboutissent aux remparts. Là se trouvent accumulés des tas de fange qui vous barrent entièrement le passage. Pour s'en convaincre on n'a qu'à pénétrer jusqu'au bout de la ruelle dite *Op het Boullikske* qui a son entrée dans la rue de la *Monnaie* et qu'à traverser, si l'on peut, la ruelle qui longe la maison de M. *Toumaye* et se dirige vers le rempart. Au centre du *Béguynage*, la boue n'abonde pas moins; et les immondices couvrent un terrain plus étendu que partout ailleurs.

La fosse à fumier, qui avoisine le pont sur le Jaar, près de la porte de Liège, existe toujours.

Au lieu de l'avoir fait dessécher en entier, on s'est contenté de la faire vider en partie. Une eau sale et bourbeuse y croupit encore. De tems en tems elle reçoit même un dépôt d'immondices amassés sous le balai des servantes du voisinage; mais le plus souvent, ces immondices s'entassent au pied de la maison qui fait face au Jaar; là elles restent trois jours, au moins, avant qu'elles soient enlevées et transportées ailleurs; car ne vous imaginez pas que cette opération ait lieu tous les jours; ce n'est que de trois jours l'un que deux charrettes parcourent la ville pour charger les ordures; quelquefois une pluie abondante vient disperser cette boue sur la surface des rues, et rend ainsi le déblaiement inutile. Comme il est défendu aux habitans de jeter des immondices dans la rue, il faut, pour la même raison, qu'ils les gardent trois jours chez eux, avant de pouvoir s'en débarrasser.

Les cloaques qui s'étendent à droite et à gauche de la chaussée, à deux pas de la porte de Maestricht, ne sont pas entièrement comblés.

Depuis dix jours, deux ou trois ouvriers y travaillent, et du train dont ils y vont, on dirait qu'ils ont reçu l'ordre de se hâter aussi lentement que possible. La rigole nouvellement pratiquée, dont une extrémité plonge dans le borbier à gauche, et dont l'autre se perd dans un chemin de terre, est toujours engorgée, faute de pouvoir livrer à la boue un écoulement libre. C'était à prévoir. Qu'importe, d'ailleurs, de soulever l'eau quand on laisse la fange s'agglomérer dans le fossé? C'est aux moyens de le dessécher et de le combler promptement qu'il faut aviser, et c'est là ce dont on paraît s'inquiéter le moins.

Près de la chaussée de Hasselt, à un demi-quart de lieu de la ville, et en face d'une grande allée qui conduit à la Fontaine, se trouve également un borbier qu'il serait urgent de faire disparaître. Déjà quelques membres de la commission sanitaire, et M. le bourgmestre lui-même, sont tombés d'accord sur la nécessité de faire combler cette fosse; mais on attendra probablement, pour en effectuer le curage, que le choléra soit à Tongres. C'est à coup sûr très-rassurant.

Notre régence cependant ne manque pas d'hommes de sens, et d'esprit; voyez plutôt: elle vient de nommer un expert chargé de vérifier la qualité des poissons qu'on transporte au marché, mais, attendu que les chaleurs de la canicule (je présume que c'est là le motif), ne se font pas encore sentir, elle a jugé inutile de délivrer au même employé un brevet qui l'autorise à surveiller le débit des viandes. Les bouchers de Tongres sont sans doute de ces hommes rares qui ressemblent au boucher de Bruxelles dont je viens de lire l'annonce dans l'*Indépendant* de ce matin: *Ce qu'il vend pour bouf est vraiment bouf. Ses prix sont justes. Sa parole n'est qu'une.* Agrérez etc.

VILLE DE LIÈGE.

GARDE CIVIQUE. — Elections.

Par suite des vides qui existaient dans les cadres de la garde civique de cette ville des élections viennent d'être faites dans les quatre légions qui la composent.

La liste des personnes qui ont obtenu des grades est ci-après transcrite.

1<sup>re</sup> Légion (Ouest.)

Premier bataillon (état-major), major, M. Wasseige, Jean Baptiste.

Première compagnie, Sergent: Lure Thomas: Caporaux, Delaire et Jacob.

Deuxième bataillon, deuxième compagnie: Capitaine, Honnin Georges. Sous-lieutenant: Lejeune, Jean François Gaspar. Caporaux: Simon Lambert, Frère Nicolas, Gillard Vincent.

Troisième compagnie, Sergent: Vil eneuve Pierre Henri. Caporaux: Laphaye Nicolas, Bertrand Jean.

Quatrième compagnie, Sergent: Delor Léonard. Caporal: De Bèche Albert.

2<sup>e</sup> Légion (Nord.)

Premier bataillon (état-major), major: M. Hennequin Néoclés.

Lieutenant adjudant-major: Plumans Jean Louis Joseph. Lieutenant adjudant sous-officier instructeur: Daniel Alexis.

Première compagnie, Sergent: Germay Charles. Caporaux: Grégoire Nicolas, Raymond.

Deuxième compagnie, capitaine: Deporter Guillaume. Premier lieutenant: Requillé François. Sous-lieutenant: Jehotte Constantin. Sergens: Bronckart, Dodémont, Wathieu Gilles. Fourrier: Dussart. Caporaux: Baiwir Jean Pierre, Viator, Plouette, Lambertmont.

Troisième compagnie, Sous-lieutenant: Greday Lambert. Caporal: Perée Hubert.

Deuxième bataillon, (état-major), major: Collette Victor (1).

Première compagnie, Sergent: Solur Pierre. Caporaux: Thollet François, Collon Diendoné, Joiris Jean François Paschal.

Deuxième compagnie, Caporaux: Closon, Yerna, Warlimont, Radoux, Julin, Ista.

Troisième compagnie, Sous-lieutenant: Grailet Hubert. Fourrier: Chesson Laurent.

Cinquième compagnie, Fourrier: Petit Antoine. Caporaux, Fischer Lambert, Beauduin Michel.

Troisième bataillon, première compagnie, Sergens: Radoux Gérard, Martinet Martin. Fourrier: Tasset Jean. Caporaux: Joassart Jean François, Carlier Nicolas Joseph, Planck François, Foulon Joseph, Garray Nicolas.

3<sup>e</sup> Légion. (Est.)

Premier bataillon, troisième compagnie, Capitaine: Ronday Jean Joseph. Sous-lieutenants: Zomers Simon, Gaucet Barthélemi François Joseph. Sergens: Honoré Nicolas, Coune Trawes. Caporaux: Vandriken, Doutreloux, Grumelier, Daroiseau, Hapart (2).

Quatrième compagnie, Sergens: Mocdart, Meuris Joseph, Barbière François. Caporaux: Leclercq Henri Joseph, André Louis Joseph, Heuskin Jean Joseph, Gillet François, Lagas Joseph Hubert, Delfosse.

Deuxième bataillon, deuxième compagnie, Premier lieutenant: Cabolet Gérard. Sous-lieutenant: Nopius François. Sergens: Chaudoir, François, Deunckers Bernard.

Deuxième bataillon, deuxième compagnie, Sergent: Martin Joseph.

Quatrième compagnie, Sergent: Lasoye Jean Lambert. Caporaux: Jeanne Toussaint, Moreau Jean Joseph, André Pierre Joseph, Wathlet Jean Joseph, Wathlet Guillaume.

Cinquième compagnie, Caporaux: Laurent Barthélemi, Franco François.

Troisième bataillon, première compagnie, Sergent: Riga Pierre

4<sup>e</sup> Légion. (Sud.)

Premier bataillon, état-major, Major: M. Lenoir Joseph. Adjudant-sous-officier: Moustet dit Hasserdz. Tambour-maître: Thiry, Jean.

Deuxième compagnie, Premier lieutenant: Doreye Henri. Sous-lieutenant: Deloncin, commis greffier. Caporal: Gerrin Jean Simon.

Troisième compagnie, Caporaux: Nagelmacker Jules, Jenicot Henri.

Deuxième bataillon; état major, Major: Defooz Henri. Adjudant-sous-officier instructeur: Lepienne. Tambour-maître: Covrean Henri.

Deuxième bataillon, cinquième compagnie, Sergent: Lemoine Lambert. Fourrier: Delaite Charles. Caporaux: Monseur Edouard, Ringuet Philippe.

Troisième bataillon, état major, Lieutenant-adjudant-major: Graffe Prospère.

Première compagnie, Capitaine: Dognée, jeune. Premier lieutenant: Graffe prospère (3) Caporal: France Hubert.

Deuxième compagnie, Sergents Destart Louis, Protin Daniel. Caporaux: Wilmette Jean Baptiste, Lassalle Walthère, Raes Louis, Rousseau Mathieu.

Liège, le 7 mai 1832.

On rappelle de nouveau aux personnes intéressées qu'en conformité de la loi du 8 novembre 1815, elles doivent remettre aux autorités compétentes leurs mémoires des sommes dues par le gouvernement pour 1831, avant le 30 juin prochain. Cette disposition s'applique notamment aux frais de justice; et elle est de rigueur.

(1) M. Collette n'accepte pas.

(2) N'accepte pas.

(3) Place vacante, M. Graffe acceptant le grade de lieutenant-adjudant-major.

Commission provinciale de secours et d'indemnités.

Le paiement du premier trimestre 1832 des pensions accordées en vertu de l'arrêté du gouvernement du 6 novembre 1830, aura lieu vendredi 11 mai, à 4 heures de l'après-dînée, à l'Hôtel-de-Ville.

Les titulaires devront être munis d'un certificat de vie.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 9 mai.

Naisances: 2 garçons, 3 filles.

Mariages 8, savoir: Entre Lambert Nicolas Eloque, sculpteur, rue de la Boucherie, et Marie Elisabeth Brioux, fille de boutique, place du Marché. — Henri Hubert Maréchal, tailleur, derrière Saint-Thomas, veuf de Marie Catherine Pappes, et Anne Catherine Dusausoit, rue Hors-Château, veuve de Michel Dechamps. — François Hubert Lepalle, fondateur, devant Saint-Thomas, et Sybille Agnès Mardaga, même rue.

— François Joseph Ledent, jardinier, à Ougrée, et Péronille Josephine Lemoine, fille de chambre, place Saint-Paul. — Philippe Jacques Schouleur, bourrelier, rue Entre-deux-Ponts, et Anne Paschale Haxhe, même rue. — Léonard Théodore Noiset, cordonnier, faubourg Viveguis, et Marie Hélène Corin, journalière, même faubourg. — Roch Léonard Claessens, domestique, place Saint-Paul, et Marie Antoinette Florenville, boutique, rue Saint-Severin. — Gerard André Mathieu Jansen, capitaine au troisième régiment de chasseurs à pied, et Marie Louise Winaud, place du Marché.

Décès, 1 fille, 2 femmes, savoir: Marie Josephé Elias, âgée de 66 ans, rue Hors-Château, veuve de Nicolas Gurtet. — Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

— Marie Catherine Josephine Augustine Fontaine, âgée de 21 ans, couturière, faubourg St-Gilles.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Mardi, 15 mai 1832, à 9 heures du matin, en la demeure de la dame veuve Valentin François, marchande, à Jemeppe, il sera procédé, par le ministère du notaire DELEXHY, à la vente définitive aux enchères des IMMEUBLES suivants situés dans la commune de Jemeppe.

1<sup>er</sup> Lot. — 1<sup>o</sup> Une maison, sise rue Haut-Vinave, avec cour fournil et jardin y annexés, contenant environ deux perches soixante aunes, tenue à bail par Sébastien André, joignant d'un côté à la ruelle des Harts.

2<sup>o</sup> Trois petites maisons attenantes à la précédente.

3<sup>o</sup> Une pièce de terre arrable, sise en lieu dit au Tilleul, commune de Jemeppe, contenant treize perches huit aunes, joignant d'un côté aux enfants Toussaint Galler, d'un deuxième à une ruelle.

2<sup>e</sup> Lot. — Une petite maison avec cour, occupée par Toussaint Galler, sise rue Haut-Vinave, joignant d'un côté aux enfants Tavier, d'un autre à M. Taskin.

Cette vente présente toute sécurité.

S'adresser, pour voir le cahier des charges et les titres de propriété à Maître DELEXHY, notaire rue Saint-Severin, Liège.

593

BOURLETS EN BALEINE.

AVIS. — Mme. FOURNIER, de Paris, seule brevetée pour la fabrication des bourlets en baleine, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient d'établir en cette ville, un seul dépôt autorisé à VENDRE à prix de fabriques. La supériorité et la solidité de ses bourlets ne laissent rien à désirer, sa fabrication étant au dessus de tout ce qui a été fait en imitation.

Ce dépôt se trouve chez GILLON-NOSENT, rue Pont d'Ile, n<sup>o</sup> 32.

Belle grande MAISON, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs belles chambres et plusieurs greniers, avec grand magasin, belle terrasse arborée, donnant sur la Meuse, sise place Sainte-Barbe, n<sup>o</sup> 32, à LOUER. S'y adresser.

A LOUER le CHATEAU de la Rochette, commune de Chaudfontaine, avec jardins, écuries, remise et glacière. On jouira du droit de chasse sur une étendue de plus de 500 bonniers.

SEUL DEPOT DE CHOCOLAT ANGLAIS.

On trouve au n<sup>o</sup> 32, rue du Pont-d'Ile, un assortiment complet de toutes sortes de chocolats fabriqués à la mécanique, procédé qui leur donne de la qualité et une modicité de prix qui les font préférer à tous ceux que l'on a fabriqués jusqu'à ce jour, PRIX FIXE DE FABRIQUE.

COMMERCÉ.

Bourse de Paris du 7 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 75 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 70 fr. 15 — Actions de la banque, 1680 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 82 fr. 20 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 0/0. — Emprunt d'Haiti, 220 fr. 00. — Emprunt rom. 83 0/0. — Emprunt Belge 76 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 7 mai. — Dette active, 42 1/2 1/2 1/2. — Idem différée 15 1/2. — Bill. de ch. 16 1/2 0/0. — Syndicat d'amortissement 70 1/2 0/0. — Rente renb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 83 1/4 0/0. — Rus. Hope et C<sup>e</sup> 5, 91 7/8 et 93 7/8. — Dito ins. gr. li. 58 1/2 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 69 1/4 3/8 0/0. — Esp. H. 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 85 0/0 0/0 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> l. 000. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 74 0/0 0/0 à 00. — Dito Londres 00 0/0 0. — Brésil. 48 1/4 1/2. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 49 1/4 1/2 1/2 3/4.

Bourse d'Anvers du 9 mai. — Changes.

à courts jours. à 2 mois. à 3 mois.

Amsterdam 1 1/8 av. A

Londres 40 1/8 P 40 1/6 N

Paris 1/8 b. A

Francfort 35 13/16 7/8 P 35 11/16 P 35 1/2 A

Hambourg 35 5/16 A 35 1/8

Escompte 0 0/0

Cours des Effets.

Effets publics. — Métalliques. 89 1/4 3/8 A. Lots 373 à 374 A. — Napolitains, 76 0/0. — Guebard 00 00 00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 00 0. — Idem Amsterdam, 51 1/8 1/4 1/8. — Anglo Danois, 67 1/2 N. — Lots de Pologne 97 0/0. — Anglo Brésiliens, 52 0/0 00. — Emprunt romain, 86 à 80 1/8 A. Emprunt belge de 12 millions, 98 00 00 00; idem de 10 millions, 94 0/0 00 A; idem de 21 millions, 77 1/4 7/8 1/2 P.

Bourse de Bruxelles, du 8 mai. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 0/0 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 94 1/2 P. — Emprunt de 24 millions, 76 1/2 A.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.